

CHARTRE DU BÉNÉVOLAT DES HAPPY CULTORS



Si tu décides de rejoindre dans la joie et la bonne humeur les HAPPY CULTORS en tant que bénévole, cette charte est là pour te guider dans ce choix !

- 1. Toute personne bénévole s'engage librement à mener une action sans contrepartie et sans rémunération sous quelques formes que ce soit dans l'association.**
- 2. Toute personne bénévole inscrit son action au sein d'un ou plusieurs pôles de l'association selon son choix, ses compétences et le temps qu'elle souhaite y accorder.**
- 3. Toute personne bénévole est invitée à respecter le projet associatif.**
- 4. Toute personne bénévole a pris connaissance de la charte éthique et s'engage à communiquer de manière bienveillante envers les autres participants et les membres salariés.**

